

NOTE sur la CONCERTATION PCAET

1.1 Un contexte favorable et propice à une co-construction

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial est réalisée sur le périmètre du SCOT, sur la Communauté d'Agglomération d'Épinal et la Communauté de Commune de Mirecourt-Dompaire. L'étude de planification énergétique de 2018 permet de définir les bases solides de la stratégie énergétique en lien étroit avec la stratégie Air Climat Energie à établir dans le cadre du PCAET. La démarche d'Évaluation Environnementale garantit la conformité du plan aux enjeux environnementaux et aboutira à la mise en ligne du plan et de son rapport environnemental pour avis de l'autorité environnementale et du grand public.

La présente note reprend les axes clés du processus de concertation prévu sur le deuxième semestre 2019 avant la consultation publique.

1.2 Une gouvernance ouverte et déjà existante

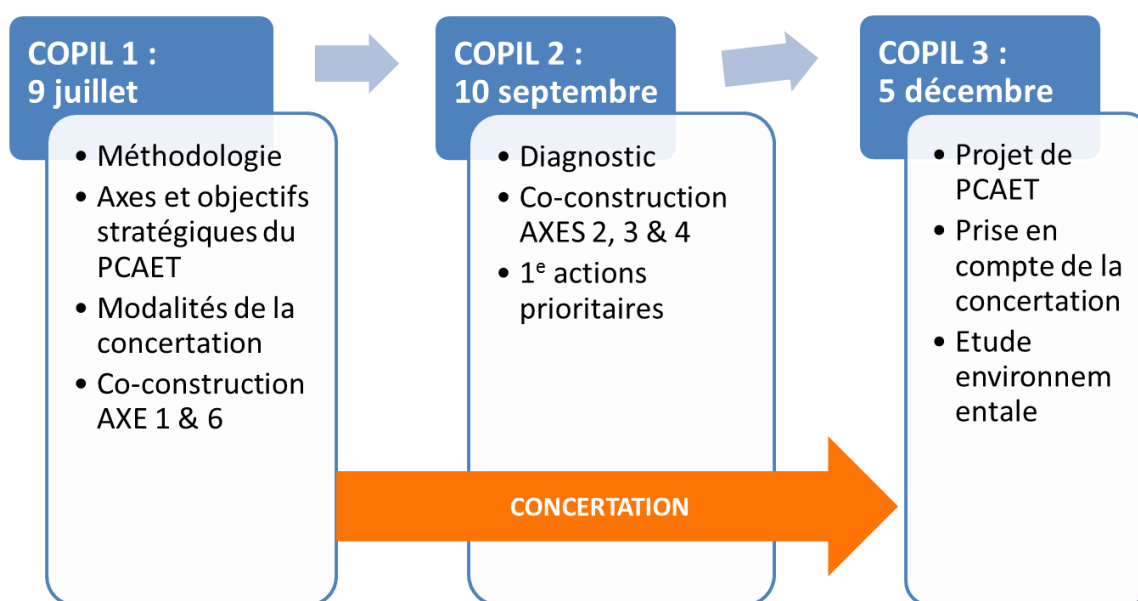


Figure 1 : Ordres du jour des CoPil et Concertation

La gouvernance est articulée autour de **3 Comité de pilotage** qui valideront les modalités de concertation au fur-et-à-mesure de l'avancée de l'élaboration.

Dès le premier CoPil la stratégie énergétique est rappelée, épousant l'ambition du SCoT pour conduire le territoire vers un « *Territoire à Energie Positive en 2050* ». Les éléments contenus dans cette note sont alors validés et légitiment le déploiement des modalités décrites ci-après.

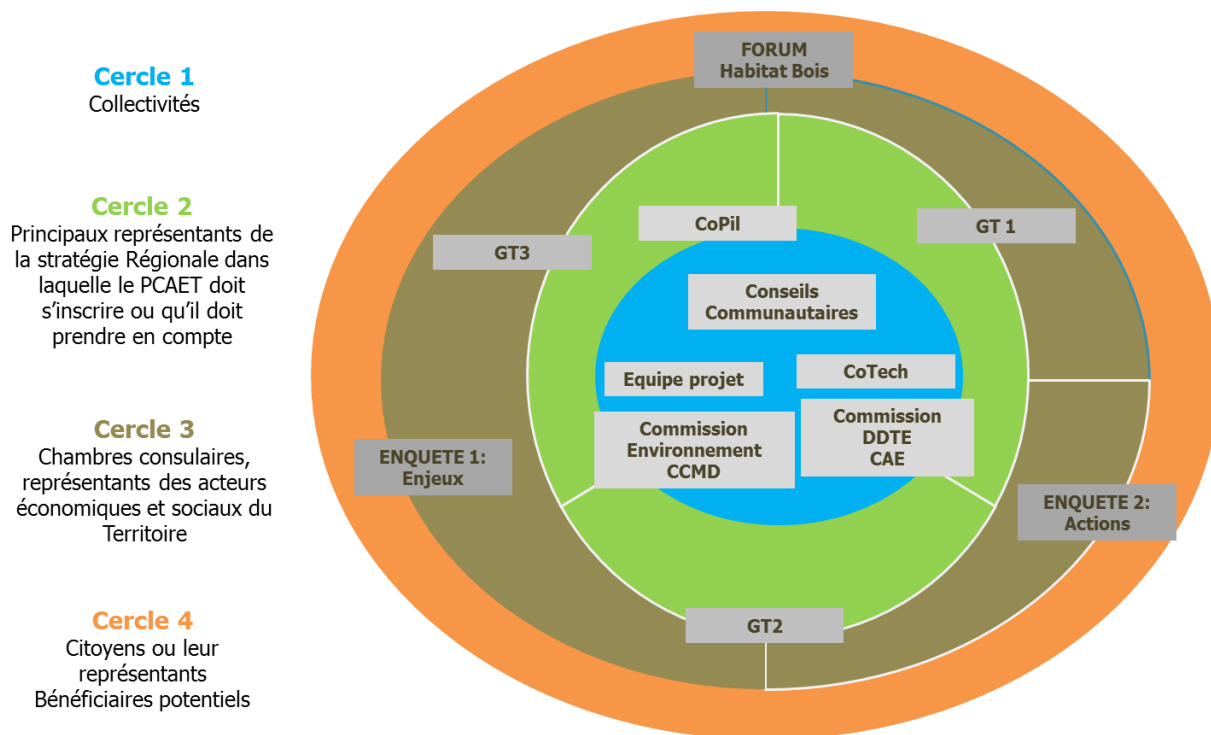
Le CoPil de septembre permettra de fixer l'ensemble des axes prioritaires et les actions prioritaires qui seront soumises aux acteurs du territoire plus largement.

Début décembre le dernier CoPil validera l'ensemble du plan avant la mise à consultation.

Les travaux seront présentés à la fur-et-à mesure de l'avancement au sein des **commissions environnements** des deux collectivités, présentations qui pourront appeler à un ré-ajustement.

Une fois le PCAET adopté, le Comité de Pilotage pourra être l'organe évaluatif pour la mise en œuvre et revu dans sa composition suivant le programme d'actions impulsé.

1.3 Une concertation impulsée par les collectivités



22

Figure 2 : Dispositif global de concertation et publics concernés

La concertation se décline suivant les profils des acteurs du territoire.

L'objectif est d'interpeler chaque acteur du territoire au bon niveau d'expertise et de compétence dans un souci d'efficacité et de pragmatisme.

Au cœur du dispositif les **instances des collectivités** (cercle 1) sont mobilisées ainsi que leurs instances de gouvernance pour donner le cadre et les bases au PCAET. Un Comité Technique (CoTech) se

mobilisera pour préparer les différents éléments de travail et de pédagogie validés et confirmés par les conseils communautaires et commissions. Il est primordial que la démarche du PCAET soit pleinement appropriée par les acteurs des collectivités. Ces derniers donneront **l'élan à la dynamique territoriale**, l'impulsion indispensable au projet et appelant partenaires, institutionnels et citoyens à contribuer.

1.4 Des partenaires et Institutionnels fortement impliqués

En octobre, 3 Groupes de Travail regrouperont divers partenaires (cercle 3) qui seront appelés à co-construire un programme d'actions concret et priorisé. Les 3 thématiques sont :

GT1 : Bâti et Urbanisme de demain

(Rénovation des bâtis et aménagement de nos lieux de résidence et d'activité)

GT2 : Eau Energie Mobilité

(Approvisionnement et Connexions des bâtis aux services dont réseaux énergétiques, eau et transport)

GT3 : S'adapter au climat de demain

(Jeux locaux du changement climatique et mesures d'adaptation)

L'objectif de ces groupes est d'aboutir à l'écriture complète des actions les plus prioritaires et qui constitueront le cœur du programme du PCAET à impulser activement les 3 premières années de mise en œuvre.

1.5 Le Grand Public interpellé et attendu

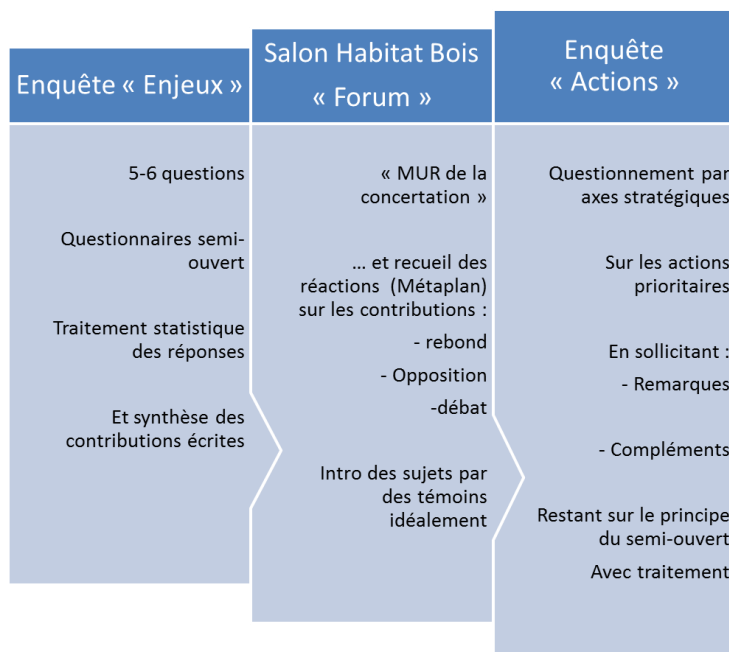


Figure 3 : les 3 temps fort de la concertation Grand Public

Les citoyens seront aussi appelés à contribuer, à débattre et à s'exprimer sur le PCAET. La concertation auprès du grand public s'effectuera en 3 temps.

2 enquêtes web permettront de mobiliser des réponses en nombre tant pour une recherche d'évaluation statistique que pour recueillir des contributions concrètes et personnalisées. Ces enquêtes encadreront dans le calendrier un **temps de rencontre lors du salon Habitat Bois**

- Enquête « Enjeu » : Susciter l'intérêt et « sonder » les habitants autour du PCAET
- « FORUM » : Débattre et recueillir les opinions sur les différentes thématiques du PCAET
- Enquête « Actions » : Recueillir des avis et contributions pour enrichir le programme d'actions

Un mur de concertation sera alimenté au fil des 3 rendez-vous (virtuel et physique) et permettra de recueillir les contributions du public. Ce « mur de concertation » présentera tous les éléments en mettant en évidence les éventuelles oppositions dans un souci de transparence. Une fréquence pourra être affichée lorsque l'idée est plusieurs fois reprise. Cela prendra la forme d'un panneau général avec un encart par idée.

Ce sera également l'opportunité de sensibiliser sur diverses thématiques liées au PCAET et ce notamment au travers de **2 synthèses communicantes** phasées au moment des enquêtes web.

1.6 Un calendrier ambitieux

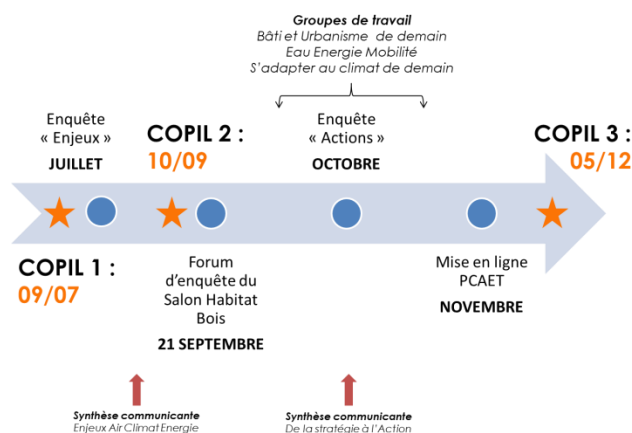


Figure 4 : Calendrier général de la concertation

Le calendrier est ambitieux et conduit à la prise en compte des diverses contributions pour une **validation** de l'ensemble du plan prévue le 05 décembre en amont de la procédure de consultation publique.

L'**animation** de cette concertation tout au long de l'élaboration du PCAET sera orchestrée par l'équipe projet. Elle devra donner l'impulsion nécessaire à sa bonne poursuite lors de la mise en œuvre et particulièrement au sein du dispositif de suivi et d'évaluation du plan.

ANNEXE : Composition prévisionnelle des instances de concertation